



RECU EN PREFECTURE

Le 27 mai 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210520-D0064481-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 mai 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 mai 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE

Étaient présents en visio-conférence : Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Benoît CYPRIANI, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Sylvie WANLIN

Secrétaire : M. Cyril DEVESA

Étaient absents : M. Philippe CREMER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à M. François BOUSSO, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI à Mme Claudine CAULET, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Anthony POULIN, M. Pierre-Charles HENRY à M. Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Maxime PIGNARD, Mme Carine MICHEL à Mme Juliette SORLIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET, M. Thierry PETAMENT à M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Frédérique BAEHR, Mme Sylvie WANLIN à M. Yannick POUJET, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

OBJET : 25. Relations internationales - Attribution de subventions dans le cadre des Tandems Solidaires

Délibération n° 2021/006448

Relations internationales
Attribution de subventions dans le cadre
des Tandems Solidaires

Rapporteur : Mme Sadia GHARET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	06/05/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter les Tandems Solidaires, démarche d'éducation à la citoyenneté mondiale coordonné par les académies de Dijon, de Besançon et le réseau Bourgogne-Franche-Comté International, avec le soutien de plusieurs collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté.

La Ville de Besançon a souhaité en effet intégrer ce dispositif et rejoindre ainsi les autres collectivités qui veulent favoriser l'ouverture au monde et l'engagement citoyen des jeunes de leur ville, par le biais de l'Education à la Citoyenneté Mondiale, au sein des établissements scolaires placés sous leur responsabilité.

C'est le service Relations internationales qui sera le relais des établissements scolaires sur ce thème et il a déjà été saisi d'une demande émanant d'une école maternelle bisontine.

« En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable ».
 (site agenda-2030.fr)

Les 17 Objectifs de Développement Durable qui sont le cœur de l'Agenda 2030 décrivent l'horizon idéal d'un développement durable supposant autant la justice sociale que la croissance économique, la paix et la solidarité que la préservation des écosystèmes pour 2030.

L'éducation à la citoyenneté mondiale

Parmi ces objectifs, l'ODD 4 consacré à l'éducation, propose dans sa cible 4.7, de « faire en sorte que d'ici 2030, tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ».

Les Tandems solidaires

Les « Tandems Solidaires » sont un dispositif multi-acteurs coordonné par les académies de Dijon, de Besançon et le réseau Bourgogne-Franche-Comté International, avec le soutien de plusieurs collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté notamment la Région, les Départements du Jura et du Territoire de Belfort, la Ville de Dijon et la Ville de Belfort.

L'objectif de ce dispositif est de favoriser l'ouverture au monde des jeunes Franc-comtois et Bourguignons et leur engagement solidaire et citoyen par le biais de l'Education à la Citoyenneté Mondiale, au sein des établissements scolaires des deux académies.

L'enjeu est de sensibiliser les jeunes aux grands déséquilibres mondiaux et aux mécanismes du développement et de leur donner les connaissances et la capacité à réfléchir pour mieux comprendre le monde et ses complexités. Cela à travers la constitution de binômes composés d'une association engagée dans le domaine de la coopération, de la solidarité internationale, du développement durable et/ou de l'éducation populaire et d'un groupe d'élèves (une classe entière, plusieurs classes, un club...) accompagné de son équipe éducative.

Des lycées aux écoles

Depuis 2003, plus de 200 Tandems Solidaires ont été constitués en Bourgogne-Franche-Comté et ont permis à plus de 5 000 élèves de mener une réflexion et des actions autour de la citoyenneté mondiale.

Différents collèges et lycées bisontins ont déjà constitué ces dernières années un Tandem Solidaire avec des associations de Bourgogne-Franche-Comté sur des thèmes tels que le handicap, les discriminations, la biodiversité, le développement durable ou le gaspillage alimentaire.

Des écoles bisontines souhaitent également intégrer le dispositif et développer des projets interdisciplinaires qui viendront enrichir leurs pratiques éducatives, en permettant à leurs élèves de construire un parcours citoyen les sensibilisant petit à petit aux défis mondiaux et aux orientations que peut prendre la société pour les relever.

Aujourd'hui, devant les enjeux importants de développer une citoyenneté active, la Ville de Besançon souhaite accompagner ces écoles dans leur démarche, en intégrant le dispositif des Tandems Solidaires, aux côtés d'autres collectivités comme Dijon ou Belfort.

Modalités

- Les écoles souhaitant mettre en place un Tandem en informent Bourgogne-Franche-Comté International, qui gère le dispositif.
- Un lien est fait avec des associations locales pouvant répondre à la demande.
- Une fois le Tandem constitué, un comité de sélection réunissant les différentes collectivités donne son avis sur la pertinence du projet proposé, dont l'aspect international doit être mis en avant.
- Afin d'inscrire cette dynamique dans la durée, le binôme s'engage à réaliser conjointement 3 séances minimum de travail en commun au cours de l'année scolaire, autour d'une ou plusieurs thématiques liées à la solidarité internationale ou au développement durable, en cohérence avec les programmes pédagogiques.
- L'équipe pédagogique bénéficie d'une formation gratuite et obligatoire aux enjeux et méthodes de l'éducation à la citoyenneté mondiale.
- Pour mettre en place leur projet, les Tandems reçoivent un appui financier de 500 € pour faciliter l'achat de matériel ou la mise en œuvre d'activités avec l'association partenaire.
- Cette aide est versée par la collectivité de référence pour l'établissement. Ainsi, la Ville de Besançon financera les projets des écoles maternelles et primaires de la ville.

A ce jour, deux classes de **l'école maternelle Condorcet**, représentant 50 élèves, souhaitent s'engager dans un Tandem avec l'association bisontine Le Café des pratiques sur le thème de la gestion et du recyclage des déchets et leur impact écologique au niveau mondial. Le Comité de sélection a validé ce projet et l'école a donc déposé une demande d'aide financière auprès de la Ville. A noter que ce projet associera également les familles des élèves.

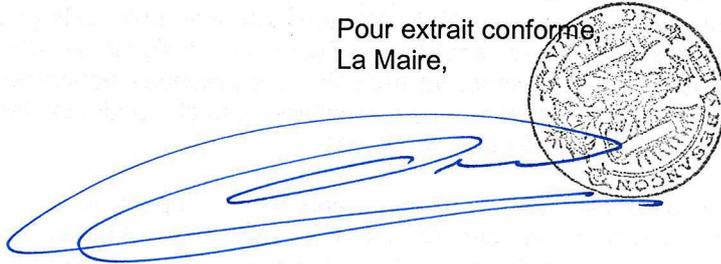
Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de **500 € à chacune des classes** de l'école maternelle Condorcet, pour les aider à financer le projet pédagogique porté par leur Tandem Solidaire avec le Café des pratiques.

En cas d'accord, la somme de 1 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.048.6574.0094036.00290 inscrite au budget primitif de l'exercice.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- accepte l'intégration de la Ville au dispositif des Tandems Solidaires,
- autorise le versement d'une subvention de 1 000 € à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole du Doubs, gestionnaire de l'établissement) pour le projet de Tandem Solidaire mené par 2 classes de l'école maternelle Condorcet.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0